INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

RAPPORT ANNUEL
2020

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

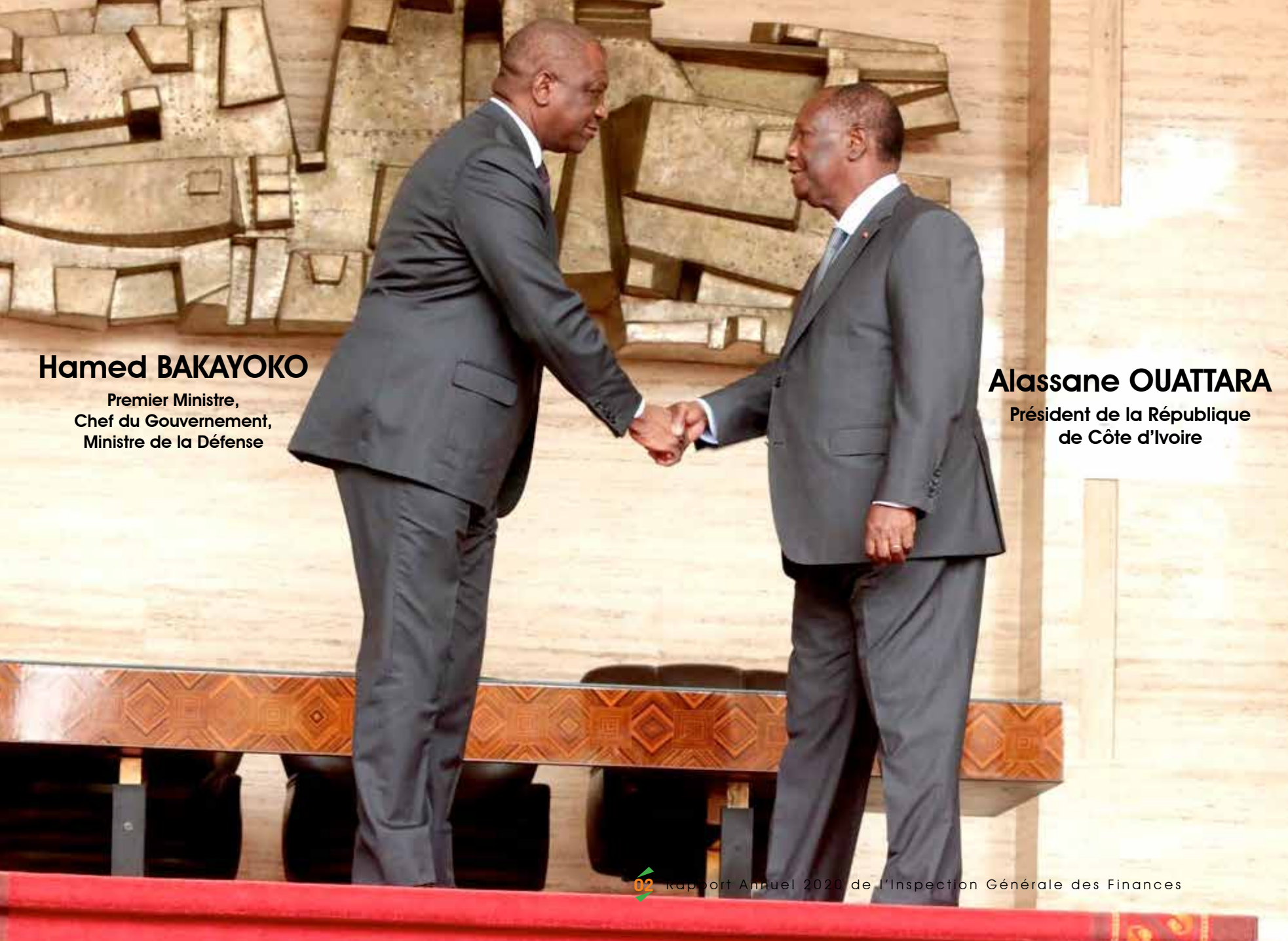

Hamed BAKAYOKO

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense

Alassane OUATTARA

Président de la République
de Côte d'Ivoire

TABLE DES MATIÈRES

05 **INTRODUCTION**

08 **I – PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)**
08 I-1 TEXTES
09 I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

14 **II – PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**
16 II-1 APPUI CONSEIL ET COORDINATION
18 II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION
20 II-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFs)
23 II-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
24 II-5 AUTRES ACTIVITÉS

25 **III – FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2020**
26 III-1 APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION
27 III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION
28 III-3 AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCÉS OU COFINANCÉS
31 III-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

33 **IV – RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020**
34 IV-1 SUVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA
35 IV-2 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS
36 IV-3 TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITES
37 IV-4 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI)
38 IV-5 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE)
39 IV-6 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FSPME COVID-19)
40 IV-7 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ COVID-19
41 IV-8 ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE
43 IV-9 ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
59 IV-10 AUTRES ACTIVITÉS
61 CONCLUSION

IGF
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Hamed BAKAYOKO

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense

INTRODUCTION

En application des dispositions de l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant ses attributions et son organisation, l'Inspection Générale des Finances (IGF) élabore chaque année un rapport annuel.

En conformité avec lesdites dispositions, les activités menées par l'IGF couvrent les 5 domaines suivants :

1. les activités d'appui-conseil relatives aux demandes d'avis et à la coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;

2. les missions traditionnelles d'inspection et d'évaluation de l'IGF et le contrôle des opérations des quatre (4) Fonds de soutien Covid-19 ;

3. les missions d'audit interne des projets financés ou cofinancés par la Banque Mondiale et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;

4. les activités de lutte contre la corruption à travers des enquêtes liées aux dénonciations sur la fraude fiscale et l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;

5. les activités annexes relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines de la lutte contre la corruption, du management, du contrôle et de l'audit interne.

Le présent rapport présente les activités de l'exercice 2020 de l'IGF suivant les quatre (4) déclinaisons ci-après :

- **I.** Présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- **II.** Principales activités (en lien avec les domaines sus-évoqués) ;
- **III.** Fiches signalétiques des principales activités ;
- **IV.** Résumé synoptique des principales activités.

En terme de bilan : comme en 2019, on note que l'IGF a axé ses interventions de l'exercice 2020 sur l'audit interne des projets et programmes cofinancés dont le nombre est passé de 12 à 21 ; ce qui représente plus de la moitié (57 %) des missions au terme desquelles l'IGF a élaboré 34 rapports.

Outre ces projets, l'IGF est intervenue dans la gestion des quatre (4) fonds de soutien Covid-19 mis en place par le gouvernement pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie à travers la production d'un Mémorandum de Bonnes Pratiques et par le contrôle de ces fonds sur la période transitoire (avril, mai et juin 2020).

Pour l'exercice 2021, l'IGF envisage de réaliser l'audit de l'ensemble des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et de poursuivre le contrôle des quatre (4) fonds Covid-19 parallèlement à la réalisation de ses missions traditionnelles et inopinées.

Par ailleurs, il est bon de noter que la prise en main par l'IGF des nouveaux métiers de contrôle des finances publiques - dont le contrôle et l'audit internes - exige des efforts d'adaptation avec un accent sur le recrutement de jeunes auditeurs et le renforcement continu des compétences.

Adama COULIBALY

Ministre de l'Economie et des Finances

Moussa SANOGO

Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État

I PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, depuis décembre 2014, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Elément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

Texte de base :

- le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF.

Autres textes :

- le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- le décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ;
- Ordonnances n°2020-382/383/384/385 du 15 avril 2020 portant, création, attribution, organisation et fonctionnement des fonds :
  - Spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire, dénommé fonds spécial de solidarité COVID-19 ;
  - De soutien aux grandes entreprises, dénommé FSGE-COVID-19 ;
  - De soutien aux petites et moyennes entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 et d'appui aux acteurs du secteur informel.

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ainsi que des structures gérant des fonds publics.

Suivant ces textes, l'IGF est chargée :

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière du MEF et du MBPE ;
- de missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- de missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes

autres missions demandées par le MEF et/ou le MBPE et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;

- de veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein du MEF et du MBPE, des structures publiques relevant desdits Ministères et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles du MEF et du MBPE à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent, de trois (3) Inspecteurs Généraux Adjoints, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de direction, agents spécialisés de travaux publics).

Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'IGF s'établit à 136 agents répartis dans les (3) trois divisions opérationnelles et les (4) quatre cellules spécialisées telles que retracées dans l'organigramme ci-après :

L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

ORGANIGRAMME DE L'IGF

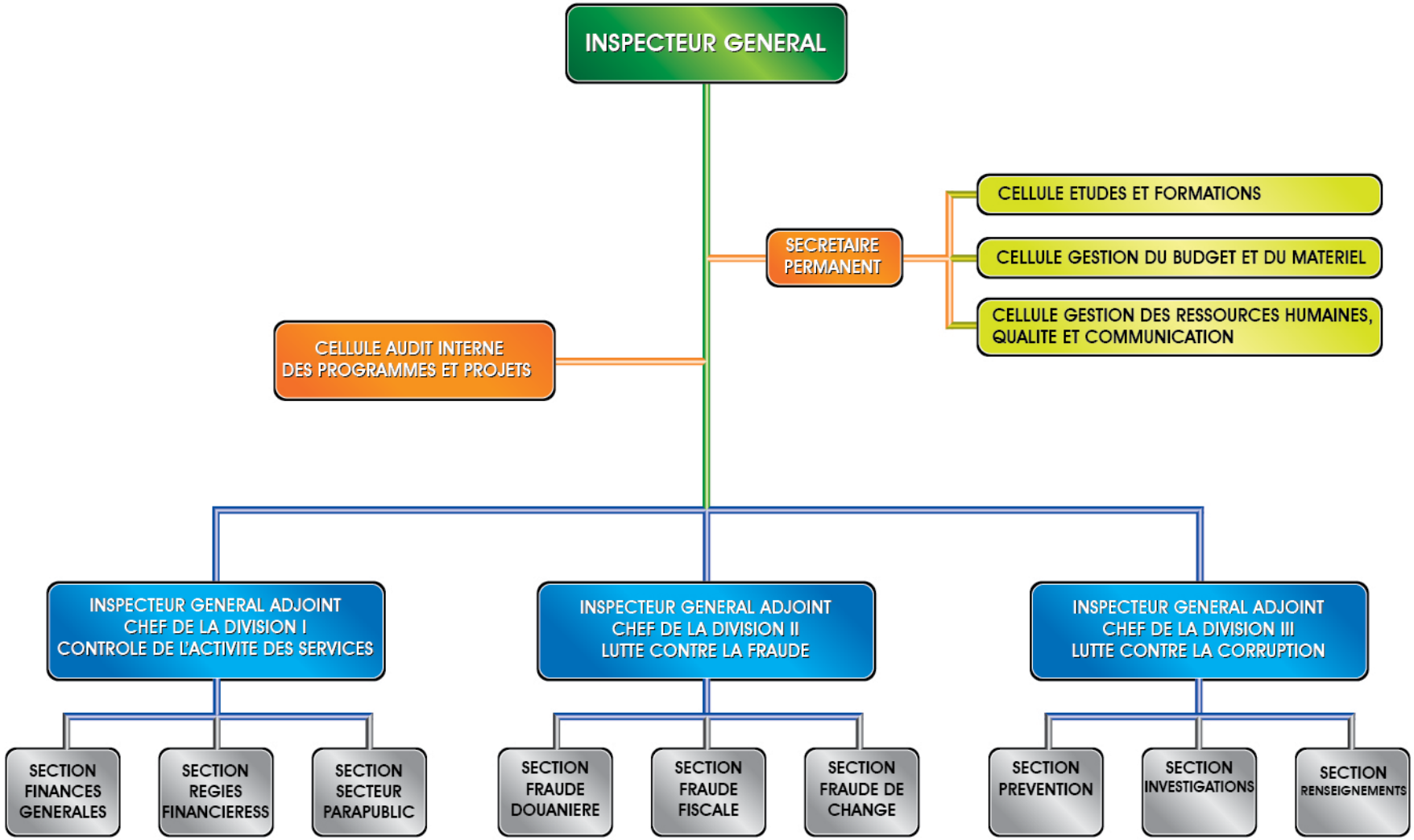

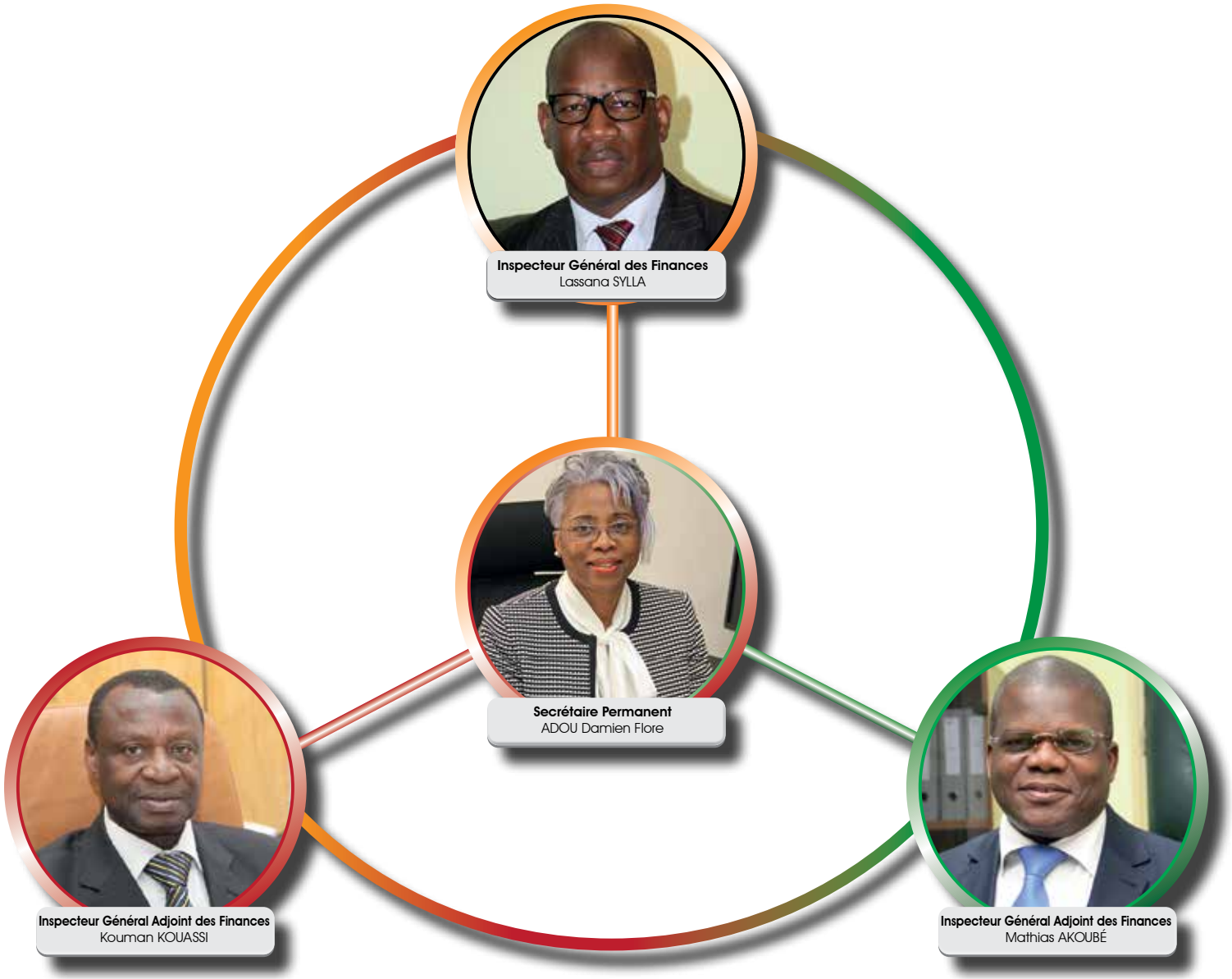
Inspecteur Général des Finances
Lassana SYLLA
Secrétaire Permanent
ADOU Damien Flore
Inspecteur Général Adjoint des Finances
Kouman KOUASSI
Inspecteur Général Adjoint des Finances
Mathias AKOUBÉ

L'IGF ET LES SERVICES DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

INSPECTION TRANSVERSALE	INSPECTIONS SECTORIELLES
IGF Inspection Générale des Finances	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP)
	Direction Générale du Portefeuille de l'État (DGPE)

II PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2020 sont réparties selon les axes suivants :

- Appui-conseil et coordination ;
- Inspection et Evaluation ;
- Audit interne des projets et programmes :
- Lutte contre la corruption ;
- Autres activités.

Les activités d'appui-conseil et de coordination représentent 15 %, les missions d'inspection et d'évaluation 10 %, les missions d'audit interne des projets et programmes 57 % des activités de l'IGF en 2020, les activités de lutte contre la corruption 6 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 12 %.

La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS		%
APPUI-CONSEIL ET COORDINATION		**15 %**
1.	Comités	7,5 %
2.	Appui-conseil	4,5 %
3.	Missions statutaires	3 %
INSPECTION ET ÉVALUATION		**10 %**
1.	Missions programmées	4,3 %
2.	Missions inopinées	5,7 %
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES		**57 %**
1.	Missions d'audit interne	57%
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		**6 %**
1.	Enquêtes finalisées	6 %
AUTRES ACTIVITÉS		**12 %**
1.	Renforcement des capacités (séminaires et formations)	6 %
2.	Démarche qualité	6 %
TOTAL GÉNÉRAL		**100%**

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre de missions

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF

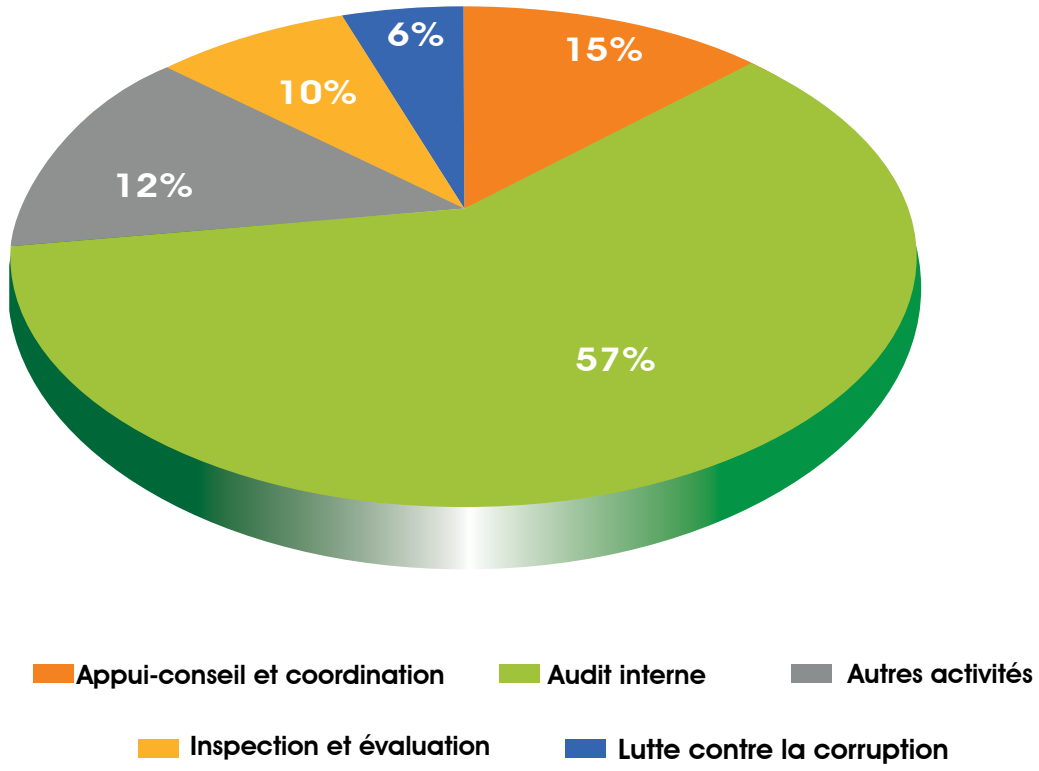

Les activités menées en 2020 sont en hausse par rapport à l'année 2019. Cette hausse s'explique principalement par le contrôle a posteriori des quatre (4) Fonds de soutien Covid-19 mis en place par le gouvernement pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie, ainsi que par l'accroissement du portefeuille des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers qui est passé de douze (12) à vingt et un (21).

II-1 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Les douze (12) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2020 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
1. APPUI-CONSEIL	**50 %**
1.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (**CONAFIP**)	
1.2 Renforcement des capacités des Inspecteurs et Gestionnaires sur la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques transversaux et du plan de mitigation des ministères en charge de l'Economie et du Budget (**CONAFIP**)	
1.3 Participation aux travaux du comité d'audit des projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
1.4 Sensibilisation des gestionnaires du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur sur leurs rôles et responsabilités en matière de contrôle interne	
1.5 Participation aux travaux du groupe de travail sur les droits et cotisations levées par les établissements scolaires (**COGES**)	
2. Comités	**30 %**
2.1 Comité paritaire Public/Privé de suivi des remboursements des crédits de TVA	
2.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection	
2.3 Comité d'identification des recettes de service	
2.4 Groupe d'Experts chargé du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	
3. Missions statutaires	**20 %**
3.1 Passations de service	
3.2 Commission Microfinance	
TOTAL GÉNÉRAL	**100%**

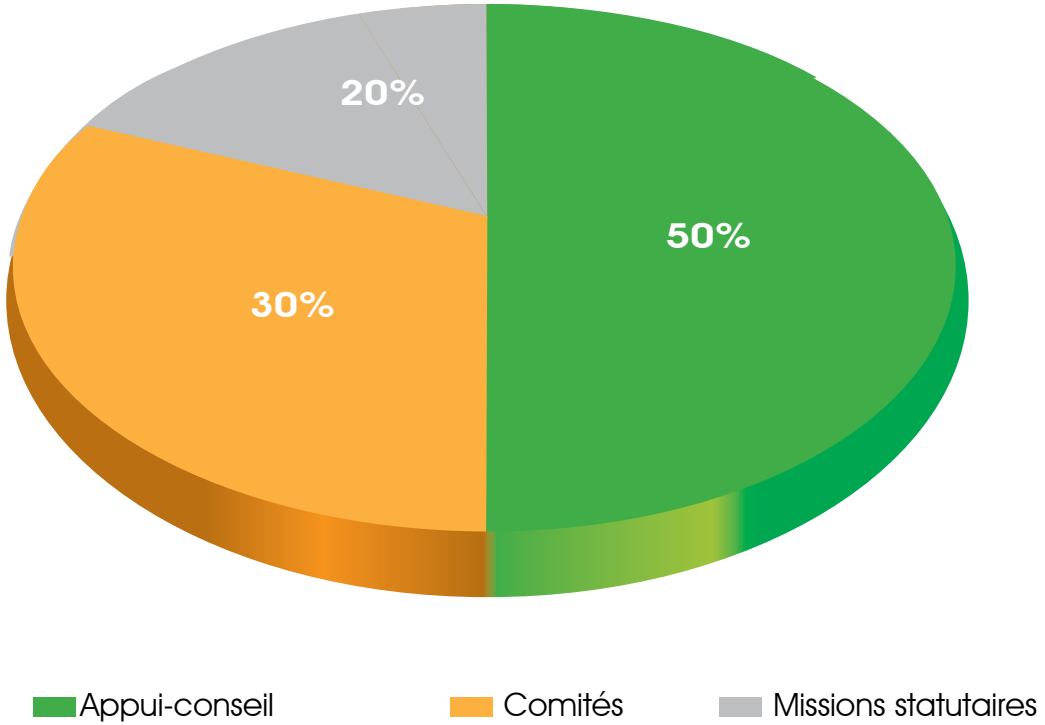

Les activités d'appui conseil représentent 50%, la participation aux travaux des comités 30% et les missions statutaires 20%.

II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur huit (8) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	%
1. MISSIONS PROGRAMMÉES	**38 %**
1.1 Mission de suivi de l'apurement des passifs validés	
1.2 Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'INFAS	
1.3 Mission de suivi des recommandations de l'Audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Foncier (GUF)	
2. MISSIONS INOPINÉES	**62 %**
2.1 Contrôle des opérations de la phase transitoire du Fonds d'appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	
2.2 Contrôle des opérations de la phase transitoire du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	
2.3 Contrôle des opérations de la phase transitoire du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)	
2.4 Contrôle des opérations de la phase transitoire du Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	
2.5 Mission d'audit de la convention de partenariat conclue entre le BCP-Emploi et l'Agence Emploi Jeunes	
TOTAL GÉNÉRAL	**100%**

Les missions programmées de l'IGF représentent 38 % des activités d'inspection et d'évaluation et les missions inopinées 62%.

INSPECTION ET ÉVALUATION

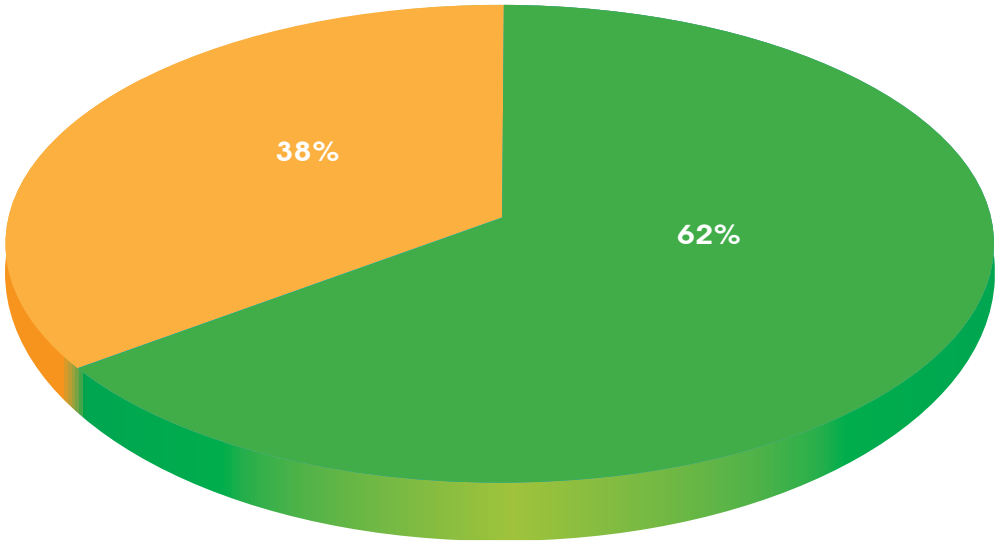

II-3 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En 2020, 34 missions ont été réalisées dans 17 projets cofinancés par la Banque Mondiale ci-après listés :

PROJETS COFINANCÉS:	NOMBRE DE MISSIONS
Projet Filets Sociaux Productifs (**PFSP**)	**2**
Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponses aux urgences Epidémiques (**PRSSE**) SPARK	**2**
Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (**SWEDD**)	**2**
Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (**CC-PRICI**)	**2**
Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (**PIDUCAS**)	**2**
Projet de Modernisation du Secteur des Transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (**PAMOSE**T)	**2**
Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (**PROGEP-CI**)	**1**
Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (**PEJEDEC**)	**6**
Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (**PAPSE**)	**1**
Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (**PREMU**)	**2**
Projet d'Amélioration et de Mise en Oeuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (**PAMOFOR**)	**2**
Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (**PPCA**)	**2**
Programme d'Amélioration de la Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (**PAGDS**)	**2**
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (**PACOGA**)	**2**
Projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'e-Agriculture Durable (**CEA CCBAD**)	**1**
Projet d'identification unique pour l'intégration Régionale et l'inclusion en Afrique de l'ouest (**WURI**)	**1**
Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des zones rurales et de l'e-Agriculture (**PSNDEA**)	**2**
TOTAL GÉNÉRAL	**34**

WURI
CHAQUE PERSONNE COMPTE
SCANNER

PIDUCAS

PROGEP-CI
PROJET DE GESTION DES PESTICIDES

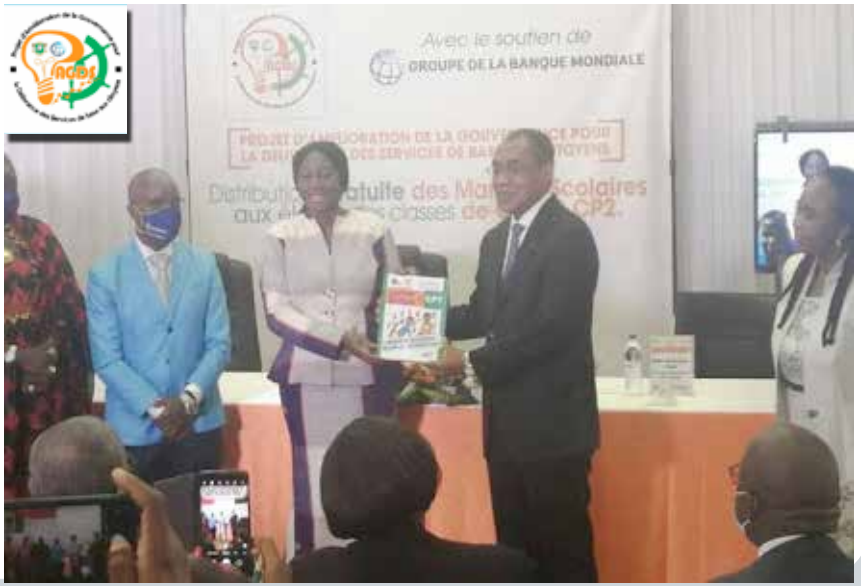
Avec le soutien de
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur six projets et programmes à auditer en 2021. Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

PROJETS	ACTIVITES		
	Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire – Fonds Additionnels (**PRICI-FA**)	X		
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (**PACOGA**)	X		
Projet d'Investissement Forestier (**PIF**)	X	X	X
Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (**WACA-ResIP**)	X	X	X
Projet Multisectoriel de Nutrition et Développement de la Petite Enfance (**PMNDPE**)	X	X	X
Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (**PADES**)	X	X	X

II-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2020 ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

- **LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**
  Cette activité a été mise en œuvre à travers des formations en audit interne en vue de la certification en CIA.

- **LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE QUALITÉ DE L'IGF**
  Les activités 2020 ont notamment porté sur la revue de direction, les revues de processus et les audits qualités selon les exigences de la Norme **ISO 9001 v 2015**.

  Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en terme de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS		%
1.	Renforcement des capacités	**50%**
2.	Démarche Qualité	**50%**
TOTAL		**100 %**

L'Inspection Générale des Finances oeuvre pour le renforcement des capacités de ses collaborateurs

FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2020

III FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2020

III-1 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Comités				
N°	**DOSSIERS**	**PRINCIPAUX OBJECTIFS**	**PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS**	**SUITE À DONNER**
1	**Suivi du remboursement des crédits de TVA**	- Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA.	- 883 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 112,92 milliards de FCFA dont 31,66 milliards de FCFA de reste à payer ; - Les demandes de remboursements des crédits TVA sont faites en ligne depuis le 1 décembre 2020 via le portail e-impots.gouv.ci.	- Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits de TVA par virement bancaire ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements de crédits de TVA.
2	**Suivi de recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE**	- Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection.	Renforcement des capacités des directions générales du MEF et du MBPE en matière d'identification et d'évaluation des risques.	- Appuyer les directions générales du MEF et du MBPE dans la mise en œuvre de leurs dispositifs de contrôle interne ; - Rendre opérationnel l'applicatif.
3	**Identification des recettes de service dans les départements ministériels**	- Identifier les recettes de service dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence.	Identification des recettes dans deux (2) Ministères : - Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables ; - Ministères des Ressources Halieutiques et Animales.	- Poursuivre les activités d'identification des recettes de service conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.

Appui-conseil				
N°	**DOSSIERS**	**PRINCIPAUX OBJECTIFS**	**PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS**	**SUITE À DONNER**
4	**Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)**	Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques.	Plan d'actions du schéma directeur pour l'année 2020 exécuté.	- Poursuivre la participation de l'IGF dans la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des finances publiques ; - Proposer le plan d'actions du schéma directeur pour l'année 2021 ; - Suivre la mise en œuvre des activités.

III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Missions programmées				
N°	**DOSSIERS**	**PRINCIPAUX OBJECTIFS**	**PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS**	**SUITE À DONNER**
5	**Apurement des passifs de l'État**	Apurer les passifs validés.	Transmission des dossiers de 259 fournisseurs à la DAF du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour engagement d'un montant total de 6,16 milliards de francs CFA.	Continuer l'apurement des passifs validés.
6	**Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'INFAS**	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit de 2018, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible.	suivre la mise en oeuvre des récom-mandations
7	**Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes de service du Guichet Unique du Foncier (GUF)**	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit de 2018, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible.	

Missions inopinées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
8	**Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)**	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase transitoire.	Rapport de mission disponible.	Réaliser le contrôle des opérations postérieures à la phase transitoire.
9	**Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)**	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase transitoire.	Rapport de mission disponible.	Réaliser le contrôle des opérations postérieures à la phase transitoire.
10	**Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)**	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase transitoire.	Rapport de mission disponible.	Réaliser le contrôle des opérations postérieures à la phase transitoire.
11	**Fonds Spécial de Solidarité (FSS)**	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase transitoire.	Rapport de mission disponible.	Réaliser le contrôle des opérations postérieures à la phase transitoire.

III-3 AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCÉS OU COFINANCÉS

Missions programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
12	**Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
13	**Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
14	**Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaine de valeur de l'Anacarde (PPCA)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne

Missions programmées				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
15	**Programme d'Amélioration de la Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
16	**Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (PRSSE) SPARK**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
17	**Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
18	**Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
19	**Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
20	**Projet de Modernisation du Secteur des Transports et Facilitation du Commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSET)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne
21	**Cellule de coordination (CC PRICI)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne

Missions programmées

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
22	**Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
23	**Projet d'Amélioration des Prestations dans les Services Éducatifs (PAPSE)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
24	**Projet Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
25	**Programme (GAVI-RSS2)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.	Cartographie des risques élaborée.	Réaliser les missions d'audit interne.
26	**Projet de Gestion de Pesticides obsolètes en CI (PROGEP-CI)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	- Cartographie des risques élaborée ; - Rapport de mission disponible.	Réaliser les missions d'audit interne.
27	**Projet d'Amélioration et de Mise en Oeuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
28	**Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'e-Agriculture (PSNDEA)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
29	**Projet d'investissement Forestier (PIF)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernement	- Cartographie des risques élaborée; - Plan d'audit élaboré.	Réaliser les missions d'audit interne.

Missions programmées				
N°	**DOSSIERS**	**PRINCIPAUX OBJECTIFS**	**PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS**	**SUITE À DONNER**
30	**Projet d'Identification Unique Pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Côte d'Ivoire**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernement.	Rapports de mission disponibles.	Réaliser les missions d'audit interne.
31	**Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain-West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResiP)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernement.	- Cartographie des risques élaborée ; - Plan d'audit élaboré.	Réaliser les missions d'audit interne.
32	**Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)**	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance.	- Cartographie des risques élaborée ; - Plan d'audit élaboré.	Réaliser les missions d'audit interne.

III-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Missions programmées				
N°	**DOSSIERS**	**PRINCIPAUX OBJECTIFS**	**PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS**	**SUITE À DONNER**
33	**Enquêtes sur les cas de dénonciation**	- Détecter et réprimer la corruption dans l'administration économique et financière ; - Sensibiliser sur la corruption en appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.	- Traitement des plaintes et dénonciations ; - Appui à la haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.	Poursuivre : - les traitements des plaintes et dénonciations ; - la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.
34	**Coopération nationale en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées**	Participer à la mise en synergie des services de l'Etat impliqués dans la lutte contre la corruption, sous l'impulsion de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.	- Appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.	Poursuivre : la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

Les locaux de l'IGF à Abidjan-Plateau, Boulevard Clozel,
19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
www.igf.finances.gouv.ci

RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020

IV RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020

IV-1 SUVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (patronat-CGECI) et l'administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent entre autres la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

- **Résultats**

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA.

Les principaux résultats obtenus par le Comité en 2019 sont récapitulés comme suit :

- 833 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 100,45 milliards FCFA ;
- Traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI.

- **Perspectives**

- Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits TVA par virement bancaire ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-2 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement, depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.
Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

- **Résultats**

Au cours de l'année 2020, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a effectué des missions dans deux (02) Ministères, à savoir :

- Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;
- Le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.

S'agissant du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, le projet d'arrêté interministériel fixant les coûts des actes et les modalités de gestion des recettes de service a été élaboré.
Cependant, le processus d'identification des recettes du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables est en cours de finalisation.

- **Perspectives**

- Poursuivre l'identification des recettes de service et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.
- Effectuer des missions d'audit dans les Trésoreries ou les Régies de recettes.

IV-3 TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITÉS

Contexte

Le Conseil des Ministres du 21 mars 2018 a adopté les conclusions des travaux d'audit des passifs de l'Etat et a décidé pour les 291,12 milliards de passifs validés à prendre à charge par l'Etat, le principe d'un apurement sans décote par titrisation sur cinq (5) années à compter de 2018.

En exécution de cette décision du Conseil des Ministres, la programmation financière du montant des passifs à apurer a été faite par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances.

L'instruction n°001 MEF/SEPMBPE/CAB du 13 Mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs de l'Etat audités et validés a été prise conjointement par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour encadrer le processus d'apurement.

- **Résultats**

- Pour l'exercice 2020, une dotation budgétaire de dix (10) milliards FCFA a été allouée pour l'apurement par ordre croissant des passifs validés.

- Sur cette base, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a traité et transmis à la DAF du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) les dossiers de 259 fournisseurs pour engagement et paiement, à hauteur de 6,16 milliards.

La consommation partielle de la dotation allouée s'explique, entre autres, par la notification tardive de crédits autorisés et les contraintes liées à la survenue de la pandémie de COVID 19.

- **Perspectives**

Prévoir une dotation budgétaire destinée à la poursuite de l'opération d'apurement des passifs validés pour la gestion 2021.

IGF
INSPECTION GENERALE DES FINANCES

L'IGF veille à la sécurisation des deniers publics à travers l'audit des passifs de l'État.

IV-4 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI)

Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le Gouvernement ivoirien a élaboré un Plan National de Soutien Economique, Social et Humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel impactés par la crise du COVID-19.

Ce Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) d'un montant de 10 milliards FCFA sous forme de subvention, a pour objectif de soutenir les acteurs du secteur informel.

Compte tenu de l'urgence, ces derniers ont bénéficié de transferts monétaires et de virements bancaires d'un montant global de 1 680 400 000 FCFA, au cours de la phase transitoire (avant l'opérationnalisation effective dudit fonds), soit un taux de décaissement de 16,80%.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a conduit, du 06 juillet au 31 août 2020, une mission de contrôle des opérations de la phase transitoire.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- L'absence d'un manuel de procédures ;
- Le non établissement d'un reporting financier et comptable retraçant l'ensemble des opérations du Fonds ;
- L'absence de contrats signés entre le FASI et les opérateurs de téléphonie mobile.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds à l'issue de la phase dite transitoire.

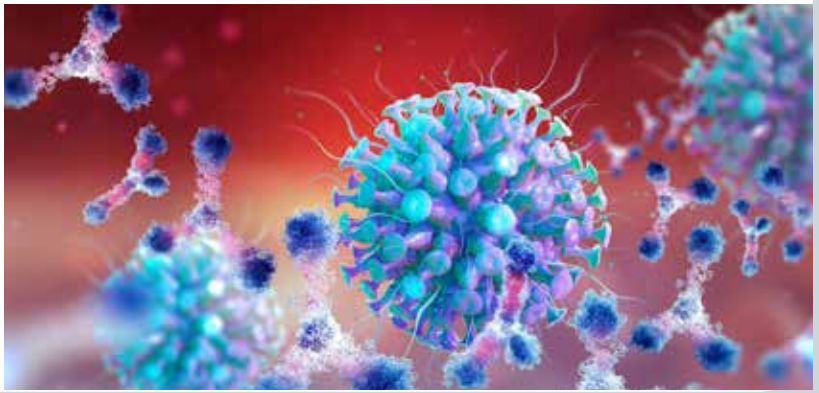

IV-5 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE)

Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises. Ce Fonds a pour objectif d'apporter des appuis financiers sous forme de prêts et garanties aux Grandes Entreprises du secteur privé affectées négativement par la pandémie de la COVID-19.

Compte tenu de l'urgence, des prêts ont été consentis à vingt-six (26) entreprises pour un montant total de 8.832.719.330 FCFA au cours de la phase transitoire (avant l'opérationnalisation effective dudit fonds).

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a conduit, du 06 juillet au 31 août 2020, une mission de contrôle des opérations de la phase transitoire.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- L'absence d'un manuel de procédures ;
- Le non établissement d'un reporting financier et comptable retraçant l'ensemble des opérations du Fonds ;
- L'absence de convention de compte courant rémunérant les excédents de trésorerie ;
- L'absence d'un mécanisme de gestion des plaintes et réclamations.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds à l'issue de la phase dite transitoire.

IV-6 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FSPME COVID-19)

Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le Gouvernement a mis en place un Plan National de Soutien Economique, Social et Humanitaire d'un montant total de 1 700 milliards de FCFA visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Ce plan s'est traduit, entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19), à travers l'Ordonnance n° 2020-384 du 15 avril 2020. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien financier aux PME.

Il importe de noter que certaines opérations ont été réalisées en urgence avant l'opérationnalisation effective du FSPME au cours d'une phase transitoire couvrant la période du 17 avril au 15 juin 2020. Afin de veiller à la transparence et d'assurer une gestion efficace du fonds, l'Inspection Générale des Finances (IGF) s'est vue confier une mission de contrôle a posteriori dudit fonds.

Pour ce faire, elle a conduit, du 06 juillet au 31 août 2020, une mission de contrôle des opérations de la phase transitoire dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité de la gestion du FSPME.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Le non-respect du délai de traitement des dossiers de demande de prêt ;
- L'absence d'un manuel de procédures ;
- Le non établissement d'un reporting financier et comptable retraçant l'ensemble des opérations du Fonds ;
- L'absence de mécanisme de gestion des plaintes et réclamations.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds à l'issue de la phase dite transitoire.

IV-7 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ COVID-19

Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien aux personnes affectées par la pandémie à coronavirus COVID-19.

Compte tenu de l'urgence, certaines personnes rendues vulnérables par la pandémie ont bénéficié de transferts monétaires au cours de la phase transitoire (avant l'opérationnalisation du Fonds).
L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19 a conduit, du 06 juillet au 31 août 2020, une mission de contrôle des opérations de la phase transitoire.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- L'absence d'un manuel de procédures ;
- La non comptabilisation des dons en nature reçus et redistribués ;
- Le non établissement d'un reporting financier et comptable retraçant l'ensemble des opérations du Fonds ;
- L'absence d'un mécanisme de gestion des plaintes et réclamations.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds à l'issue de la phase dite transitoire.

IV-8 ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMÉS FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque Mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette décision s'est matérialisée à travers les textes ci-après :

le décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers (PTFs) aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'IGF ;
l'arrêté interministériel n°106/MEF/MPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances aux projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale.

Les projets audités par l'IGF sont passés de douze (12) en 2019 à dix-huit (18) en 2020 à savoir :

- Projet Filets Sociaux Productifs (**PFSP**),
- Projet Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques (**PRSSE**)
- Projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (**SWEDD**).
- Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et Compétitivité des Agglomérations Secondaires (**PIDUCAS**)
- Projet de Modernisation du Secteur des transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (**PAMOSET**)
- Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (**PAPSE**)
- Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (**PROGEP-CI**) ;
- Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (**PEJEDEC**) ;
- Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (**PREMU**) ;
- Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (**PAMOFOR**) ;
- Cellule de coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de la Côte d'Ivoire (**CC-PRICI**) ;
- Projet de Promotion de la compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (**PPCA**) ;
- Programme d'Amélioration de la Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) ;
- Projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'ouest (**WURI**) ;
- Projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (**CEA CCBAD**) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (**PACOGA**) ;
- Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des zones rurales et de l'e-Agriculture (**PSNDEA**) ;
- Programme **GAVI RSS**.

Par ailleurs, l'IGF a effectué des travaux préparatoires sur six (6) projets qui viennent enrichir le portefeuille des projets cofinancés à auditer en 2021.

Il s'agit des projets suivants :

- Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire – Fonds Additionnels (**PRICI-FA**) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (**PACOGA**) ;
- Projet d'Investissement Forestier (**PIF**) ;
- Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (**WACA-ResIP**) ;
- Projet Multisectoriel de Nutrition et Développement de la Petite Enfance (**PMNDPE**) ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (**PADES**).

IV-8.1 PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS (PFSP)

Contexte

Face à la situation de faiblesse des dispositifs de protection sociale, la Côte d'Ivoire a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui prévoit, entre autres, la mise en œuvre d'un programme de filets sociaux productifs.

En effet, la situation de vulnérabilité des populations s'est aggravée suite à la crise post électorale qui a conduit à la paralysie de l'économie et au déplacement de centaines de milliers de personnes. Les plus pauvres sont davantage touchés par la perte de revenus et des biens, les mauvaises récoltes, le chômage et le sous-emploi, la malnutrition, les maladies et la mortalité, la non scolarisation ou l'abandon scolaire, les violences et abus, etc.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres dans des régions rurales sélectionnées parmi les plus pauvres à travers la mise en œuvre de transferts monétaires et la mise en place des fondements d'un système national de filets sociaux.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Absence de mise à jour systématique de la base de données fournisseurs ;
- Insuffisances mineures relevées au niveau du contrôle interne financier ;
- Inventaire non conforme à la description du manuel de procédure du projet ;
- La plupart des recommandations formulées au cours de précédentes missions sont mises en œuvre.

- **Perspectives**

- Appui à la finalisation de cartographie des risques des processus du projet au niveau de l'UGP ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.2 PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE RÉPONSES AUX URGENCES ÉPIDÉMIQUES (PRSSE)

Contexte

Durant la période 2002-2012, la plupart des centres de santé ont fermé sur l'ensemble du territoire national du fait des crises politiques. Au sortie de ces crises, le Ministère en charge de la santé s'est doté d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période 2012-2015.

Le PNDS 2012-2015 réalisé a permis d'identifier les forces et les faiblesses rencontrées dans son exécution et de déterminer les besoins nécessaires à l'amélioration des indicateurs de santé.

Suite à ces travaux d'analyse, le PNDS 2016-2020 a été élaboré avec pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population à travers une offre de services de santé de qualité dans toutes les régions pour une prise en charge adéquate et optimale des populations.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Epidémiques « PRSSE » répond aux objectifs du PNDS 2016-2020 et soutient deux de ses six axes d'intervention à savoir : financement de la santé, offre et utilisation des services de santé.

L'objectif général de développement du projet est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé en mettant l'accent sur la santé maternelle, néonatale et infantile.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Absence de suivi de frais de mission ;
- Suspens bancaires non apurés ;
- Absence de preuves de validation du Responsable Administratif et Financier (RAF) ou du Coordonnateur relativement aux biens mis au rebut ;
- Les recommandations issues des précédentes missions d'audit ont été exécutées à 55,80%.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du nouveau projet SPARK SANTE.
- Les recommandations issues des précédentes missions d'audit ont été exécutées à 55,80%.

IV-8.3 PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE SAHEL (SWEDD)

Contexte

Le Projet régional SWEDD « Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel» (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle.

Ce projet vise à soutenir les efforts des gouvernements de six (6) pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad) en vue du renforcement des capacités économiques des femmes et des jeunes filles pour l'atteinte du dividende démographique.

L'objectif général de développement du Projet SWEDD est d'accélérer la transition démographique de façon à atteindre le dividende démographique tout en réduisant les inégalités entre les sexes dans la région du Sahel.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Les avances versées dans le cadre des missions à l'intérieur ne sont pas régularisées dans un délai raisonnable ;
- Le fichier des immobilisations n'est pas à jour ;
- Non prise en compte de l'assurance maladie dans le calcul des cotisations sociales ;
- Paiement en retard des cotisations sociales ;

42% des recommandations formulées au cours des précédentes missions sont mises en œuvre.

- **Perspectives**

- Finaliser la cartographie des risques du projet ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.4 PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA COMPÉTITIVITÉ DES AGGLOMÉRATIONS SECONDAIRES (PIDUCAS)

Contexte

La Côte d'Ivoire connaît, depuis 2012, une forte croissance économique de 2012 à 2016 qui s'établit en moyenne à 9 % par an.

Cette croissance rapide enregistrée ces dernières années n'a pas encore bénéficié à la population pauvre. En effet, la Côte d'Ivoire était classée 172ème sur les 188 pays évalués par l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement en 2015.

Par ailleurs, de fortes disparités géographiques existent et soulignent la nécessité d'un rééquilibrage régional.

Aussi, le Plan National de Développement prône-t-il le développement de nouveaux pôles de croissance économique en dehors d'Abidjan qui concentre l'essentiel de l'activité économique.

Un nouveau modèle de développement inclusif pour la Côte d'Ivoire requiert donc des villes secondaires plus compétitives afin de soutenir les investissements, la croissance et la réduction de la pauvreté dans le pays.

Sur les quatoze (14) districts que compte le pays, Bouaké et San Pedro ont été choisis dans le cadre du projet PIDUCAS, élaboré par la Banque Momdiale et le Gouvernement.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Absence de preuves de publication du Plan de Passation des Marchés (PPM) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- Consultation de fournisseurs non sélectionnés par le comité de sélection ;
- Non transmission des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) dans les délais requis ;
- Absence de méthode de calcul des offres anormalement basses ou anormalement élevées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- Non-respect des délais de passation prévus dans le manuel de procédures ;
- Arrêt des travaux d'achèvement de l'Hôtel de ville de Bouaké sans notification écrite de l'autorité contractante au prestataire ;
- Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- Les recommandations issues des précédentes missions d'audit ont été exécutées à 42,85%.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.5 PROJET DE MODERNISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-OUAGADOUGOU (PAMOSET)

Contexte

La problématique de la libre circulation des personnes et des biens constitue un défi majeur pour l'intégration politique et économique de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le secteur des transports en général, le transport routier en particulier, joue un rôle important dans cette intégration. Force est de constater toutefois que la libre circulation n'est pas une réalité tangible et est fortement entravée par de nombreux obstacles, notamment le faible niveau de service dans les corridors routiers, les barrières physiques, les prélèvements illicites, les retards dans le transport des marchandises entre les différents pays membres. Les appuis apportés par les bailleurs ont permis d'améliorer le niveau de services des infrastructures routières à vocation régionale, cependant le volume des échanges intra régionaux reste encore limité du fait de nombreux obstacles.

En vue d'y apporter des améliorations, le Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports et facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou (**PAMOSET**) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Banque Mondiale.

L'objectif général de développement du projet proposé est d'améliorer l'efficience et la sécurité des services de transports sur la section ivoirienne du corridor routier Abidjan- Ouagadougou.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Incohérence entre les données de la masse salariale déclarée aux impôts et celles issues du logiciel comptable ;
- Paiement d'impôts sur salaire de certains agents de la cellule de coordination du PRICI sur les ressources du PAMOSET ;
- Paiement indu de TVA ;
- Les recommandations issues des précédentes missions d'audit ont été exécutées à 23,25%.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.6 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES ÉDUCATIFS (PAPSE)

Contexte

Le Projet d'Amélioration des Prestations des Services Educatifs (PAPSE) a été créé par arrêté n°90/MENET-FP/CAB du 23 juillet 2018.
Il a pour objectif le développement, l'accroissement de l'accès à l'éducation préscolaire et l'amélioration des résultats d'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires.

Le PAPSE intervient dans six (6) régions de la Côte d'Ivoire, à savoir la Bagoué, le Béré, le Bounkani, le Poro, le Tchologo et le Kabadougou.
La mise en œuvre du projet dans ces zones de déploiement permettra aux enfants des milieux défavorisés d'accéder à la préscolarisation.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Non-paiement des impôts sur les traitements et salaires (ITS) et des
- taxes du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) ;
- Non-respect du délai d'apurement des avances de trésorerie sur les missions ;
- Absence de déclaration et de paiement des cotisations au titre de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

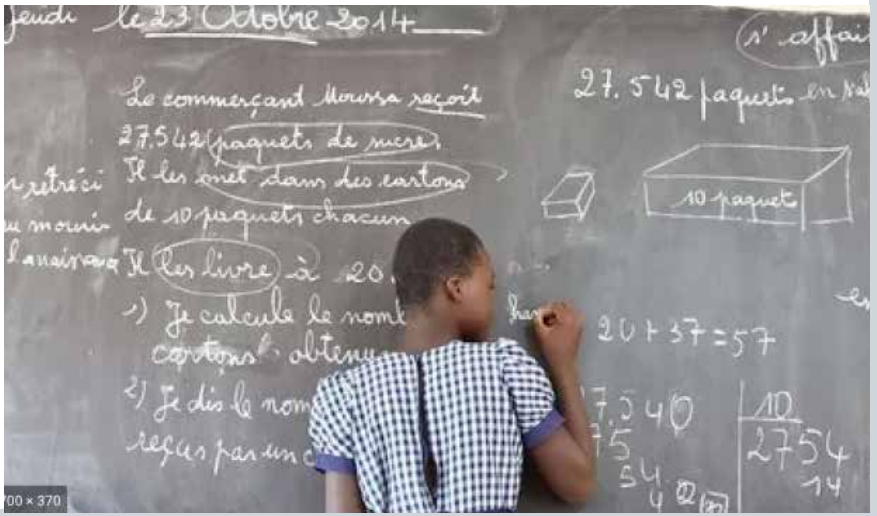

IV-8.7 PROJET DE GESTION DES PESTICIDES OBSOLÈTES (PROGEP-CI)

Contexte

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays Africains, a choisi le secteur agricole comme le fer de lance de son développement économique et social.

Au cours de cette dernière décennie, l'agriculture ivoirienne a connu une remarquable expansion au niveau des cultures pérennes telles que le cacao, la noix de cajou et le caoutchouc.

L'usage massif des pesticides pour lutter contre les insectes nuisibles aux cultures afin d'accroître les rendements agricoles a joué un rôle capital dans l'expansion de l'agriculture en Côte d'Ivoire et sa contribution à l'économie nationale.
Cependant, cette situation a conduit, au fil des années, à l'augmentation des stocks de pesticides en circulation dans le pays. Certains de ces stocks devenus impropres à l'utilisation du fait de leur obsolescence.

La circulation et l'utilisation de pesticides obsolètes et des déchets associés constituent une importante menace pour la santé humaine et animale et une source de pollution pour l'environnement.

Le Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP CI) a été initié dans ce contexte par l'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec le fonds pour l'environnement Mondial.
L'objectif de développement du PROGEP CI est d'améliorer la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés en Côte d'Ivoire.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- Absence de planification et de suivi des congés annuels ;
- Non-paiement des cotisations sociales des employés sur la part Etat ;
- Non-respect des délais des déclarations de la CNPS ;
- Absence de validation des fiches d'imputation comptable ;
- INsuffisances dans l'archivage électronique des pièces comptables ;
- Absence de preuve d'actualisation de la base de données fournisseurs.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.8 PROJET EMPLOI JEUNE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PEJEDEC)

Contexte

Le chômage et le sous-emploi sont d'énormes défis auxquels doit faire face la Côte d'Ivoire suite à des années de crise militaro politique. Les jeunes sont les plus touchés par cette crise de l'emploi.

Dans le cadre d'un accord de financement conclu entre la Banque Mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire en octobre 2011, le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (**PEJEDEC**) vise à améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans.

A cet effet, le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) apporte l'aide, l'assistance technique et la formation aux demandeurs d'emploi dans le cadre dudit projet. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès aux emplois et le développement des compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 30 ans en situation de sans emploi ou sous-emploi.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Matériels facturés au BCP-Emploi mais non acquis ;
- Détournement des fonds du projet à des fins personnelles par l'AAF ;
- Non tenue de comptabilité par l'AAF ;
- Inexistence d'un système d'archivage des pièces comptables ;
- Cumul de postes de Comptable et Trésorier par l'Assistant Administratif et Financier ;
- Émission de chèques endossables pour le paiement de certains prestataires ;
- Utilisation des cartes carburant à des fins personnelles par l'AAF.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.9 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PREMU)

Contexte

Le secteur de l'eau potable ivoirien a connu une évolution notable dans les années 1970-1980. Cependant, la crise sociopolitique des années 2002 à 2010 a entrainé d'importants dégâts matériels en particulier dans le secteur de l'eau qui s'est traduit notamment par une détérioration des installations de production et de distribution d'eau potable et un retard dans les investissements pour renforcer ce secteur.

Malgré les réformes institutionnelles mises en place par le gouvernement qui ont conduit à la création de l'Office National de l'Eau Potable (**ONEP**), les difficultés d'accès à l'eau potable demeurent.

En vue de trouver une solution durable à la problématique de l'eau en zones urbaines, le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque Mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (**PREMU**).

L'objectif général de développement du projet est d'améliorer la qualité de l'eau, d'accroître l'accès aux services d'eau dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités de l'ONEP dans la planification et la gestion financière du secteur de l'alimentation en eau potable en milieu urbain.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Consultation de fournisseurs non sélectionnés par le comité de sélection ;
- Non transmission des Dossiers d'Appel d'Offres (**DAO**) dans les délais requis ;
- Absence de méthode de calcul des offres anormalement basses ou anormalement élevés dans le Dossier d'Appel d'Offres (**DAO**) ;
- Non-respect des délais de passation prévus dans le manuel de procédures ;
- Recommandations issues des précédentes missions d'audits ont été **exécutées à 32,69%**.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.10 PROJET D'AMÉLIORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIÈRE RURALE DE CÔTE D'IVOIRE (PAMOFOR)

Contexte

Les litiges fonciers se sont multipliés depuis les années 90 du fait de la poussée démographique et de la compétition sur les terres que celle-ci engendre entre les différentes couches sociales, mettant à mal la paix et la cohésion sociale.

Conscient des conflits répétés autour de la question foncière, et dans le but de remédier à la situation foncière confuse, marquée par la pratique généralisée des transactions foncières illégales, l'Etat a adopté la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au foncier rural, modifiée par les lois n° 2004-412 du 14 Août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.

Dans la même veine, le Projet d'appui à l'Amélioration et à la Mise en Oeuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Banque Mondiale.

Ce projet a pour objectif de contribuer au renforcement des capacités du gouvernement à mettre en œuvre sa Politique Nationale de Sécurisation Foncière Rurale (**PNSFR**) et à enregistrer les droits fonciers coutumiers dans certaines zones rurales.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- Acquisition de matériel informatique stocké depuis plus de 6 mois ;
- Absence de bordereaux d'affectation et de mutation des biens ;
- Carnets de bords des véhicules insuffisamment renseignés ;
- Modalités de mise au rebut et de cession des biens non définies dans le manuel de procédures ;
- Insuffisance dans la gestion du carburant.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-8.11 PROJET DE PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

Contexte

La filière cajou de la Côte d'Ivoire est une source d'approvisionnement en noix de cajou brut de plus en plus importante sur le marché mondial et une source de revenu pour les producteurs locaux.

Cependant, le développement de la chaine de valeur du cajou est entravé par le faible niveau de transformation et le manque de compétitivité du secteur.

C'est dans ce contexte que le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaine des valeurs de l'Anacarde (PPCA) a vu le jour afin d'apporter une réponse concrète aux difficultés qui minent la filière Cajou.
Le PPCA vise à accroitre la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou qui sont des actions qui profiteront aux petits exploitants et à l'industrie de transformation de cajou en Côte d'Ivoire.

- **Principaux résultats**

- Application insuffisante des dispositions de l'arrêté n°026 / MEF/MEPMEMBPE du 19/01/2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ;
- Insuffisance dans le suivi de la consommation de carburant ;
- Non apurement dans les délais des avances faites au titre des missions et ateliers.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.12 PROGRAMME DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE POUR LA DÉLIVRANCE DES SERVICES DE BASE AUX CITOYENS (PAGDS)

Contexte

L'amélioration des services de base en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'éducation, des routes et des services financiers constitue un défi important.

Face à ce défi, le gouvernement et la Banque Mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 85 millions de dollars US pour le financement du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et l'efficacité de la dépense publique pour la délivrance des services de base dans les secteurs clés.

Le projet est réalisé à travers un nouvel instrument de financement dénommé PforR (Programme pour les Résultats). Il s'articule autour de quatre (4) axes :

- Le renforcement de la budgétisation axée sur les résultats et la passation des marchés ;
- L'amélioration de la gestion des ressources et des services dans L'enseignement général ;
- L'amélioration de la gestion et de l'entretien du réseau routier ;
- L'augmentation de l'accès aux services financiers.

• Principaux résultats

- Absence de fichier des immobilisations du projet ;
- Absence de déclarations des salariés du projet à la CNPS ;
- Application insuffisante des dispositions de l'arrêté n°026 / MEF/MEPMEMBPE du 19/01/2018 portant fixation des salaires, indemnités, et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ;
- Application insuffisante du code des marchés publics dans les procédures de gré à gré ;
- Système d'archivage des données défaillant ;
- Insuffisance dans le suivi de la consommation de carburant.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.13 PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITÉ ET L'AGRICULTURE DURABLE (CEA CCBAD)

Contexte

Le projet Centre d'Excellence Africain (CEA) a été lancé en 2013 pour soutenir le changement et l'amélioration en matière de développement du capital humain. Introduit avec succès dans huit (8) pays de l'Afrique occidentale et centrale avec un investissement de 150 millions de dollars US approuvé par IDA/AID en avril 2014, il est représenté aujourd'hui dans dix-neuf (19) pays dont la Côte d'Ivoire.

La participation de la Côte d'Ivoire au Projet CEA répond à la demande formulée par le Gouvernement et repose sur le potentiel des institutions choisies à devenir des centres régionaux rapprochant leur éducation et recherche avec les besoins de développement de la région.
Ainsi, l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) a été sélectionnée comme Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD).

Le projet CEA CCBAD met l'accent sur la formation des étudiants de 3ème cycle sur les questions liées aux écosystèmes, à la biodiversité, à la production alimentaire, à l'eau et à la foresterie productive et durable dans le contexte de changement climatique affectant la région.

- **Résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Insuffisances dans l'archivage des dossiers de passation de marchés ;
- Non indication de la date et de l'heure d'ouverture des plis dans certains avis à concurrence ;
- Absence de preuves de convocation des membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) à la session d'ouverture des plis de certains marchés ;
- Non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés.

- **Perspectives**

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-8.14 PROJET DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES DE DÉSENCLAVEMENT ET DE L'E-AGRICULTURE (PSNDEA)

Contexte

L'une des ambitions de l'État de Côte d'Ivoire est de rendre efficiente la mise en œuvre de la réforme du secteur agricole par le moyen des Technologies de l'Information et de la Communication qui constituent un facteur de développement économique, de bonne gouvernance, de compétitivité, de création d'emplois, de diffusion du savoir et d'amélioration de la fourniture de services divers.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a obtenu un prêt d'environ 37 milliards de FCFA de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et tirer parti des plateformes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès au marché.

- **Résultats**

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Coût des prestations sensiblement identique tandis que les cibles ont été réduites lors de la négociation et l'attribution du marché ;
- Écart important entre le montant estimatif inscrit au Plan de Passation de Marché (PPM) et le coût de certaines prestations ;
- Absence d'archivage électronique des pièces comptables.

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-8.15 PROJET D'APPUI A LA COMPÉTITIVITÉ DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)

Contexte

Le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) a été initié par la volonté du Gouvernement Ivoirien et la Banque Mondiale de favoriser le développement urbain durable de l'agglomération du Grand Abidjan.

L'objectif du projet est d'améliorer la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité au port, la mobilité urbaine dans l'agglomération du Grand Abidjan et d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés peuvent être résumés comme suit :

- Non-respect des dispositions du manuel de procédures relativement au choix des fournisseurs lors des demandes de cotation ;
- Absence de méthode de calcul des offres anormalement basses ou élevés dans le Dossier d'Appel d'Ofrres ;
- Insuffisance dans la gestion du personnel (déclaration, paiements des cotisations, dépôt des déclarations).

- **Perspectives**

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-9 ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), 3ème Division de l'IGF, a été créée par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 et a pour mission de combattre la corruption sous toutes ses formes au sein du Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2020 ont porté sur :

- Les missions d'investigation en matière de fraude, de corruption ;
- La mise en application des textes relatifs à la coopération avec les autres entités en charge de la lutte contre la corruption au plan national.

- **Principaux résultats**

SIX (6) dossiers ont été finalisés et sanctionnés par un rapport : (i) Novel-Bolloré, (ii) SAPH, (iii) COMERNERGY CI, (iv) Abeille Carrière, (v) Abeille Béton et (vi) Plainte d'un usager contre des agents du Trésor Public.

- **Perspectives**

- Poursuivre le traitement des dossiers en instance ;
- Poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;

Les auditeurs certifiés de l'IGF grâce au projet PAGEF de la BAD

IV-10 AUTRES ACTIVITÉS

IV-9.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Formations

Au cours de l'année 2020, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à quatre (4) activités de renforcement des capacités en Côte d'Ivoire sur les thèmes ci-après :

THÈMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Formation des Inspecteurs et Auditeurs à la certification en audit interne	Abidjan (Côte d'Ivoire)	**17 agents de l'IGF**
Méthodologie et outils d'élaboration de la cartographie des risques transversaux des Ministères de l'Economie et des Finances et du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Abidjan (Côte d'Ivoire)	**6 agents de l'IGF**
Management efficace d'équipe au quotidien	Abidjan (Côte d'Ivoire)	**14 agents de l'IGF**
Gestion des Ressources Humaines	Abidjan (Côte d'Ivoire)	**01 agent de l'IGF**

IV-9.2 DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF

Contexte du projet

L'IGF a mis en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2015.

- **Résultats**

Les principaux résultats se présentent comme suit :

- Maintien par l'IGF de la certification à la Norme ISO 9001 V 2015 ;
- Réalisation d'une revue de Direction ;
- Réalisation de 28 Revues de Processus ;
- Réalisation de 16 audits qualité internes.

- **Perspectives**

- Réaliser l'audit de suivi avec Bureau Veritas ;
- Réaliser les audits qualité internes ;
- Réaliser la revue de Direction N°5 ;
- Réaliser les revues de processus ;
- Déploiement d'une application de gestion à distance du SMQ ;
- Formation sur la compréhension des exigences de l'ISO 37001 version 2016.

ISO 9001

BUREAU VERITAS Certification

BUREAU VERITAS 1828

Inspection Générale des Finances "IGF"

Site principal : Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Crozet, 04 BP 2376 Abidjan 04
www.igf.finances.gouv.ci

COTE D'IVOIRE

Il s'agit d'un certificat multi-sites, les sites supplémentaires sont répertoriés sur les pages suivantes

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme

Standard
ISO 9001:2015

Activités d'inspection, de contrôle, de vérification, d'audit et de conseil dans le cadre de la bonne gouvernance économique et financière des structures étatiques sous tutelle économique et financière et des programmes et projets : contrôle du bon fonctionnement des activités des services, lutte contre la fraude, lutte contre la corruption, audit interne des programmes et projets.

Date de début du cycle de certification:	10 Juillet 2017
Date d'expiration du cycle précédent:	09 Juillet 2020
Date de l'audit de renouvellement de certification:	08 Avril 2020
Date de début du cycle de certification/recertification:	31 Août 2020

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le : 09 Juillet 2023

Certificat N° AFR.20.00238 *Version: 1* *Date de révision: 31 Août 2020*

Signé par BVCI

Adresse de l'organisme de certification : 5e étage, 66 Prescot Street, Londres E1 8HG, Royaume-Uni
Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume, Angle Rue Thomassel

Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être obtenues en consultant l'organisation. Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

Publication 3.3 1 / 2 March 01, 2019

CONCLUSION

En 2020, avec l'appui de notre hiérarchie, la Primature et nos deux Ministres de tutelle technique, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, l'IGF a mis un accent sur :

- ☑ l'audit interne de la majorité des projets et programmes cofinancés ;
- ☑ le contrôle des opérations des fonds Covid-19 à l'issue de la période dite transitoire ;
- ☑ l'appui aux différents comités d'appui à la bonne gouvernance économique et financière tels que le Comité de Suivi des Crédits de TVA, le Comité d'Identification des Recettes de Services et le Comité de Suivi des recommandations ;
- ☑ l'appui à la professionnalisation et à l'harmonisation des pratiques de contrôle et d'audit internes dans l'administration économique et financière.

www.igf.finances.gouv.ci

Rechercher

Apple iCloud Facebook Twitter Wikipedia Informations Divers https://fr-mg42.m... Yahoo!

Inspection Générale des Finances

Un instrument d'appui à la promotion de la Bonne Gouvernance

Site officiel

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Cabinet du Premier Ministre

ACCUEIL | PRÉSENTATION | DIVISIONS | TEXTES OFFICIELS | ACTIVITÉS | ACTUALITÉS | AGENDA | FAQ | CAP SUR LA BONNE GOURVERNANCE | NOUS CONTACTER

Rechercher... Ok MESSAGERIE AGENT

CERTIFICATION EN AUDIT INTERNE : LES AGENTS DE L'IGF OUTILLÉS

Après quatre semaines de travaux, le séminaire de formation des agents de l'Inspection gén&eacu... Lire la suite

DERNIÈRES ACTUALITÉS

[+] ACTUALITÉS

Audits des marchés publics : Inspecteurs et Auditeurs formés

– Lire la Suite

Programme d'activités 2021 : l'IGF à pied d'œuvre

– Lire la Suite

MOT DE L'IGF

Lassana SYLLA

Chers usagers, Internautes,

Il me plaît de mettre à votre disposition ce site internet pour faciliter vos échanges avec l'Inspection Générale des Finances de Côte d'Ivoire. ... *Lire la Suite*

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2019
PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE MODERNE LA PLUS INNOVANTE

Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Inspection Générale des Finances

Côte d'Ivoire : Abidjan, Plateau

04 BP 2876 Abidjan 04 - Tél : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 60 16 - Fax : +225 27 20 21 10 80 - Tél. : BLC : 27 22 52 97 97/98 Num. : 800 00 360
E-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site web : http://www.igf.finances.gouv.ci